

33^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 21 novembre 2017 à 19h30

Au Centre de culture et de sport à Courfaivre

Présidente : M. Nicole LACHAT, Présidente.

Secrétaire : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.

Présents : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Abel Gelso, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.

M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.

Excusé : -

Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel n° 40 du 8 novembre 2017, ainsi que par affichage public.

Mme la Présidente Nicole Lachat a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général au Centre de culture et de sport à Courfaivre. Elle souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil communal, aux membres du Conseil général, aux représentants de la presse et au public.

Mme Lachat communique que la présente séance a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le Journal officiel n° 40 du 8 novembre 2017. Elle donne connaissance de l'ordre du jour. Ce dernier est accepté sans modification.

La Présidente donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Michel Saner (PDC) est excusé et non remplacé.

Mme Monika Bregger Meier (PCSI+RC) est excusée et non remplacée.

M. Gervais Gisiger (PCSI+RC) est excusé et non remplacé.

29 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2017.

Le procès-verbal du 24 octobre 2017 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat communique que la tour à hirondelles érigée dans la cour de l'école primaire à Bassecourt a été financée par les initiateurs et des fonds privés. Il n'y a eu aucun prélèvement communal ou lié au crédit des travaux à l'école primaire.

M. le Maire informe que d'importants travaux de renforcement seront effectués en 2018 à la ligne à haute tension entre Bassecourt et Mühleberg.

Concernant la publicité d'un parti politique sur le Clin d'œil, M. le Maire tient à préciser qu'il n'a pas mis en cause l'éditeur ou l'imprimeur. Le procédé n'était pas correct. M. le Maire confirme la communication

faite lors du Conseil général du 24 octobre 2017, à savoir que la pratique allait être revue et qu'une séance aura lieu avec les intéressés.

La campagne électorale est terminée et M. le Maire relève que l'on voit encore un certain nombre d'affiches sur les façades, murs, arbres, etc. Il demande aux partis politiques d'enlever ces affiches.

4. Questions orales.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) relève que la population avait à une large majorité accepté autant le projet de déchetterie régionale que celui du crédit pour sa réalisation. Seules 5 communes ont accepté l'adhésion, représentant le 53 % seulement des habitants. Le critère fixé à 62 % n'a donc pas été obtenu. M. Ballaman demande comment se positionne actuellement le SEOD face à ce projet dont un redimensionnement avait été évoqué ? Il demande comment se positionne la commune de Haute-Sorne à ce sujet, pour respecter la volonté populaire exprimée ?

M. Abel Gelso répond que le SEOD a décidé de continuer l'étude avec les 5 communes qui ont adhéré. Une étude a été confiée à un bureau d'ingénieurs. Le projet de décharge régionale sera redimensionné, mais il n'est pas abandonné. Les communes qui n'ont pas adhéré pourront le faire par la suite.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) est satisfait.

M. Vincent Voyame (groupe PCSI+RC) rappelle que suite à la motion n° 7, « Préparons ensemble l'avenir de notre commune », déposée et acceptée par le Conseil général, un groupe de travail s'est formé afin d'étudier d'éventuels changements à apporter aux différentes commissions de dicastères et commissions spéciales. Il demande au Conseil de nous informer sur les décisions prises à ce jour concernant la suppression ou fusion éventuelles de certaines commissions, ainsi que sa composition. Il demande si ce ne sont que les commissions de dicastères qui seront maintenues ? Est-ce que celles-ci seront composées uniquement de membres du Conseil général ? En tant que président de la commission spéciale des eaux et de la commission spéciale de l'énergie, il aimerait informer les membres de ces dernières sur les éventuels changements avant la fin de cette législature.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que le groupe de travail est toujours actif et a pris du retard après les vacances. Il communique que des changements seront proposés concernant les commissions dicastères et les autres commissions, car il a été constaté des doublons. Il aimerait présenter les propositions du groupe de travail en fin d'année. Suivant les décisions qui seront prises, cela pourrait amener une modification du règlement d'organisation (ROAC). Le groupe de travail regarde avec notre service juridique. M. le Maire donnera plus d'informations lors de la dernière séance du Conseil général.

M. Vincent Voyame (groupe PCSI+RC) est satisfait.

Mme Céline Grellier (groupe PCSI+RC) a été surprise de voir la mise au concours d'un poste d'informaticien. Après lecture du cahier des charges, elle a constaté qu'il s'agit majoritairement de travaux de la compétence d'employés de commerce. Après consultation du règlement du personnel, elle a constaté que ce poste ne figurait pas dans la liste des fonctions existantes. Elle pose les questions suivantes :

- Pourquoi ce poste est mis au concours sans avoir été préalablement créé par le Conseil général ?
- Quelle commission ou quel groupe de travail a été consulté pour définir l'utilité d'un tel poste et le cahier des charges ?

M. le Maire répond que l'on recherche un employé de commerce avec des connaissances en informatique de gestion, ceci pour remplacer un secrétaire qui prend sa retraite. Un poste ressources humaines à 50 % sera créé et un autre 50 % avec un informaticien de gestion/employé de commerce. Nous gardons le même nombre *équivalent plein temps". Le poste a été scindé en deux.

Mme Céline Grellier (groupe PCSI+RC) est satisfaite.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) rappelle que la fusion des communes de Haute-Sorne au 1^{er} janvier 2013 avait rendu les statuts du Syndicat de l'école secondaire inadaptée à la nouvelle situation. Un

délai transitoire d'un an avait été accordé pour que les communes de Saulcy, Boécourt et Haute-Sorne refassent les statuts. Un groupe de travail a été constitué pour s'atteler à la tâche. Le résultat a été soumis aux trois communes. Seul un différend subsiste, celui de la répartition des charges. Les communes de Boécourt et Saulcy se rallient pour que la répartition soit quasi similaire à la situation actuelle prenant notamment en compte des éléments tels que le préciput pour la commune-siège, la population, le revenu fiscal harmonisé et le nombre d'élèves scolarisés. La commune de Haute-Sorne souhaite quant à elle une répartition simple et efficace prenant en considération le facteur de la population. Chaque entité campe désormais sur sa position. Une ratification des statuts serait pourtant primordiale avant le début de la nouvelle législature.

En effet, il est aussi prévu que l'assemblée du Syndicat soit constituée par les conseillers communaux des trois communes. Cette nouvelle configuration impliquerait un changement dans le fonctionnement même du syndicat par rapport à celui en vigueur actuellement. Les instances en place aujourd'hui (comité et assemblée) verront leur mandat se terminer au 31 décembre 2017. Cette inquiète M. Ballaman dans le sens où nous devons assurer une transition pour un bon fonctionnement du Syndicat et par conséquent l'école secondaire. Il demande si la Commune de Haute-Sorne, forte contributrice à ce Syndicat, entend-elle revoir sa position ? Quelle démarche la commune pense-t-elle faire auprès du service cantonal compétent afin de mettre en place dans les meilleurs délais les conditions qui permettront de trouver une issue à cette situation ?

Mme Nicole Eggenschwiler répond que l'on est en stand-by. Le mandat du comité sera dépassé avec deux séances prévues en 2018, jusqu'à nomination par le Conseil général. Les Communes de Boécourt et Saulcy ne sont pas du même avis. Nous devons voir avec le Service de l'enseignement, le Délégué aux affaires communales et le Syndicat de l'école secondaire. Pour l'instant, le travail est bloqué. Une lettre a été envoyée au Service de l'enseignement.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) est satisfait.

<p>5. Prendre connaissance et approuver le Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) (Message n° 101 du Conseil communal au Conseil général du 30 octobre 2017)</p>
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Vincent Voyame (président de la commission des eaux) présente le projet de mise en application de la nouvelle loi sur l'eau, qui doit être financée avec des outils performants. Il remercie Mirco Bellè, administrateur financier, Pascal Crétin et Etienne Dobler, conseillers communaux, ainsi que les membres des commissions des eaux et des finances.

M. Pascal Crétin, conseiller communal responsable des Services communaux, revient sur la notion du taux de couverture de l'approvisionnement en eau par la taxe de consommation qui peut être pris en compte à raison de 60 %, mais la loi nous impose à terme un taux de couverture de 100 %. Il rappelle que la commune est la première, dans le canton du Jura, à approuver les règlements relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE). La Commune devra aussi payer une taxe. A cet effet, des montants ont été intégrés au budget 2018.

M. Pascal Crétin propose de présenter les 17 articles que nous pouvons modifier, plutôt que de soumettre les 57 articles du règlement.

M. Mirco Bellè présente le règlement à l'aide d'un powerpoint.

M. Jean-Claude Crétin demande comment est calculée la taxe de raccordement unique si on procède à des travaux par tranches ?

M. Mirco Bellè répond que le cas sera étudié, mais que c'est la valeur officielle au moment du dépôt du permis de construire qui fait foi.

Mme la Présidente présente le règlement chapitre par chapitre.

Aucune modification n'est demandée.

La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP), ainsi que le règlement tarifaire sont approuvés à l'unanimité.

6. Prendre connaissance et approuver le Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) (Message n° 102 du Conseil communal au Conseil général du 30 octobre 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Pascal Crétin, conseiller communal responsable des Services communaux présente le règlement.

A l'aide d'un document powerpoint, M. Mirco Bellè présente les 13 articles que nous pouvons modifier.

Il est demandé comment seront taxées les églises ?

M. Mirco Bellè répond que selon le règlement, tout bâtiment raccordé au réseau d'eau est soumis à la taxe.

Mme Catherine Wolfer (groupe PS) relève que l'information à la population aurait pu être assurée par l'article d'une demi-page paru dans le Quotidien Jurassien de samedi dernier 18 novembre 2017. Malheureusement, notre presse régionale semble plutôt se délecter de titre provocateur et de conclusions vides de sens que de se préoccuper du réel besoin d'information de ses lecteurs. L'article se termine sur une question où l'on se demande si les élus réussiront « à trouver une solution à un beau dilemme : suivre le droit supérieur ou chercher à préserver le peuple. » Mme Wolfer a détesté cette façon de faire croire que le Conseil général a le choix entre le droit et la préservation du peuple. Nous avons à attribuer des règlements et à doter la Commune d'un règlement tarifaire sur l'eau. Il n'est nullement question de préserver ou d'enfoncer le peuple ! Que cela soit dit.

A la lecture de l'article, on ne comprend pas non plus que le service financier, la commission des eaux et le Conseil communal ont effectué un travail titanesque qui permet, pour la première fois dans le canton, de mettre en application une loi tout fraîchement édictée à laquelle toutes les communes devront se plier d'ici un an. Pour une fois qu'on aurait pu citer la Commune de Haute-Sorne en exemple ! Cela aurait changé le goût de la soupe !

Par le fait, la demande que le groupe PS entend faire au Conseil communal est d'autant plus pertinente. Le groupe PS tient fermement à ce que les citoyens aient l'occasion de comprendre la calculation de la taxe de base et de la taxe au m³. En tant que Conseillers généraux, nous avons bénéficié d'une présentation remarquable de la part de Mirco Bellè et Pascal Crétin et nous imaginons qu'un même exercice pourrait être répété à l'intention des citoyens. Le groupe PS souhaite obtenir de la part du Conseil communal l'assurance qu'une séance d'information publique soit organisée avant l'envoi des factures soumises à la nouvelle taxation. Mme Wolfer propose également qu'un article mettant en exergue les points importants de ce dossier paraisse dans les pages communales du prochain Clin d'œil. Elle demande si le Conseil communal peut se positionner par rapport à ces deux demandes ?

Le Conseil communal prend note des doléances de Mme Catherine Wolfer.

Mme la Présidente Nicole Lachat présente le règlement chapitre par chapitre.

Aucune modification n'est demandée.

La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) ainsi que le règlement tarifaire sont approuvés à l'unanimité.

7. Prendre connaissance et préavisier le crédit de Fr. 1'089'600,- TTC pour la réfection de la rue du Chételay à Courfaivre (Message n° 103 du Conseil communal au Conseil général du 30 octobre 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Georges Migy explique que la rue du Chételay, située à l'est du village de Courfaivre, débute en bordure de la route cantonale, en face de l'ancienne usine « Condor » et relie la route de Soulce. Les Autorités communales considérant le projet de BKW Energie SA de mettre le réseau électrique en souterrain et par la même occasion de revoir l'éclairage public et l'appel des riverains de la rue du Chételay qui avaient signalé le mauvais état de la chaussée déjà auprès de l'ancienne commune de Courfaivre, ont décidé de profiter des travaux d'assainissement de l'électricité pour réfectionner ce secteur en très mauvais état. La particularité de cette rue tient dans le fait qu'une bonne partie de celle-ci n'est pas propriété de la commune mais appartient à une copropriété de privés ou est directement située sur le terrain de privés. Les Autorités communales ont mandaté un bureau d'ingénieurs pour s'occuper de la gestion de ce problème, ainsi que de proposer des solutions techniques pour la réfection de cette rue. Des contrats de cession de terrain ont été signés. Les propriétaires s'engagent à céder, sans compensation financière, leur terrain situé sur la rue du Chételay à la Commune mixte de Haute-Sorne contre l'entretien des infrastructures et superstructures de la chaussée.

Les travaux de réfection de la rue du Chételay seront réalisés sur une longueur d'environ 500 mètres. Lors de l'étude de sa réfection, il a été constaté que la canalisation des eaux usées, ainsi que la conduite d'eau potable étaient en très mauvais état. La décision a rapidement été prise de changer complètement les infrastructures souterraines. Les travaux sont planifiés dans le courant de l'année 2018. La récapitulation du devis estimatif est la suivante :

- Collecteur eaux usées, chambres et dépotoirs	Fr.	302'400,-
- Conduites d'eau potable, vannes et bornes hydrants	Fr.	243'000,-
- Conduites industrielles et éclairage public	Fr.	86'400,-
- Chaussée, pavés et bordures	Fr.	442'800,-
Total intermédiaire, TTC	Fr.	1'074'600,-
- Géomètre, mutation, abornement, constats photos...	Fr.	<u>15'000,-</u>
Total investissements, TTC	Fr.	1'089'600,-

M. Migy ajoute que nous avons une promesse de subvention auprès de l'ECA Jura de Fr. 10'000,-. La participation de la société BKW Energie SA à la mise sous terre du réseau électrique est espérée à hauteur de Fr. 25'000,-. Les riverains devront participer aux raccordements privés en eau potable. Une participation à hauteur de Fr. 10'000,- est espérée.

M. Georges Migy annonce que le Conseil communal et le dicastère des travaux publics préavisent favorablement cet objet à leur majorité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le Conseil général préavisent favorablement le crédit de Fr. 1'089'000,- pour la réfection de la rue du Chételay à Courfaivre à l'unanimité. Ce crédit sera soumis en votation populaire le 4 mars 2018.

8. Prendre connaissance et approuver le crédit-cadre de Fr. 853'000,- TTC pour l'assainissement complet du Centre de culture et de sport de Courfaivre (CCSC) (Message n° 104 du Conseil communal au Conseil général du 30 octobre 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Rose-Marie Allemann demande si le Conseil général accepte la présence des représentants du bureau Arches 2000, MM. Stebler et Chevalier ? Le Conseil général ne voit pas d'inconvénient.

Mme Rose-Marie Allemann présente les travaux. Les défauts de construction et conception constatés sont nombreux, notamment :

- Absence de drainage sur le pourtour du bâtiment, malgré une grande surface minérale au Sud.
- Sous-dimensionnement des grilles de sol existantes (eaux des toitures et route communale à évacuer).
- L'étanchéité du bâtiment n'est pas conforme (remontées, raccords).
- L'isolation périphérique est discontinue (Ponts de froids) et sa pose n'est pas conforme aux règles de l'art (infiltration d'eau par capillarité, fissuration).
- Les détails de seuils ne sont pas conformes.
- Les distanceurs n'ont pas été obstrués.
- Poteau bois extérieur posé de manière non conforme.

Le cumul de ces différents éléments explique en partie la situation actuelle. En effet, les eaux de pluie se sont infiltrées au fil du temps engendrant le développement de champignons sur les parties en bois et l'altération par l'humidité/stagnation d'eau de tous les composants (sols et parois) de la salle polyvalente. La situation relevée au gré des visites et sondage met en évidence la présence d'eau sous la chape dans les locaux Sud et dans la halle de spectacles. Les dégradations constatées sur les parois bois, pourrissement et moisissures ainsi que la dégradation du crépissage sur parois massives attestent d'humidité et présence d'eau avant le sinistre de mai 2016. Les sondages permettent de constater de graves lacunes dans les détails constructifs. Ces derniers ont engendré une partie importante des dégâts constatés. La provenance des infiltrations constatées et la présence d'eau sur radier et chape proviennent en parties des infiltrations par le Sud du bâtiment, toute la place n'étant pas canalisée et le bâtiment sans drainage périphérique. En tout état de cause, il est important d'intervenir à court terme afin de rétablir la situation et éviter une aggravation de la situation, d'une part sur les réparations à réaliser sur la partie Sud, mais également éviter toute contamination par l'eau sur la partie Nord des parois ossature bois.

Compte tenu de l'ampleur des dommages et de l'importance des malfaçons constatées, il y a lieu pour la Commune de Haute-Sorne de mandater un professionnel pour la remise en état du bâtiment. Des mesures de surveillance urgentes.

M. Stebler explique que la première étape consistera à un drainage du pourtour du bâtiment. La deuxième étape portera sur un contrôle du comportement du bâtiment.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) demande si les locaux seront fermés un certain temps ?

M. Chevalier répond que pour l'instant, avec une isolation externe, il n'y aura pas de problème.

Dans une deuxième phase, en cas de problème au sol, il faudra voir. Un contrôle et l'analyse du comportement du bâtiment seront effectués durant une année. Ensuite, une décision interviendra s'il faut conserver ou remplacer le sol.

M. Jean-Luc Portmann (groupe PCSI+RC) relève que le dossier de l'assainissement du Centre de culture et de sport de Courfaivre est un épisode douloureux pour notre commune. Pour M. Portmann, des entreprises et des personnes ont œuvré à la construction de cette halle. Elles étaient présentes à l'encaissement de l'argent des collectivités (notre argent). Elles ont totalement disparu au moment de prendre leurs responsabilités. Il convient qu'il y a eu des décès, mais il reste sur sa faim en imaginant qu'au pire, la Commune de Haute-Sorne devra payer intégralement des pots cassés. Pour cette raison, M. Portmann a une proposition de modification de la décision du message n° 104. Il explique que la lutte pour récupérer une partie de l'argent que coûtera cet assainissement sera rude. Notre Conseil communal devra batailler ferme soit auprès des éventuels responsables, soit auprès des assurances. Il demande à ses collègues du Conseil général de soutenir à fond le Conseil communal pour qu'il récupère un maximum d'argent, mais aussi pour qu'il déniche les responsabilités de cette gabegie.

M. Portmann propose de donner un signal fort de soutien au Conseil communal en modifiant la décision que nous devons prendre. En effet, si nous donnons la bénédiction à la demande totale du crédit de Fr.

853'000,-, il y a un risque fort que les organes, entreprises et personnes où assurances qui devront mettre la main au portemonnaie un moment donné, se défilent en prétextant que de toute façon le législatif a déjà voté un crédit pour l'assainissement complet. Il propose au Conseil général de modifier la décision à prendre en approuvant un crédit de **Fr. 414'000,-**, qui se décompose comme suit :

Fr. 364'000,- pour l'étape 1 des travaux d'urgence ;
Fr. 20'000,- pour l'étape 2 des travaux de contrôle et d'analyse ;
Fr. 30'000,- pour les travaux d'urgence déjà exécutés.

Il ajoute que dans la foulée, le Conseil général donne mandat au Conseil communal de débusquer les responsables des erreurs commises et de récupérer l'argent investi à perte dans ce dossier par le remboursement de la part des fautifs ou de dédommagement de la part des assurances. L'étape 3 et les divers et imprévus seraient ainsi sortis de notre décision jusqu'à ce que nous y voyions plus clair.

M. Portman insiste pour marteler que sa proposition est une stratégie de soutien au Conseil communal qui pourra ainsi aller négocier avec les tiers en leur mettant l'épée du législatif dans les reins. Autrement dit, ils pourront se prévaloir d'une mission donnée par le Conseil général de récupérer un maximum d'argent. Les responsables et les assurances pourront ainsi constater que nous ne baissons pas les bras et que les carottes ne sont pas cuites.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) déclare que le crédit dont nous parlons est relatif à un bâtiment inauguré en 2005. Après à peine plus de 12 ans de présence dans la vie culturelle et sportives de nos villages et de Courfaivre en particulier, le CCSC devrait faire parler de lui en bien : par rapport à sa fonctionnalité, son emplacement, son cadre agréable et plaisant. Or, il y a comme une grosse ombre au tableau. Nous devons nous prononcer sur un crédit de plus de Fr. 800'000,- pour une remise en état d'un bâtiment neuf ou presque. La Commune sera amenée à réaliser d'autres projets qui, il l'espère seront d'envergure et d'importance à l'image de celui dont nous parlons. La gestation d'un tel projet a pris quelques années. Ce projet a finalement coûté Fr. 3'700'000,-, dont Fr. 2'880'000,- pour le bâtiment uniquement. Il ajoute que les honoraires des techniciens ont représenté pour la partie bâtiment de Fr. 2'880'000,-, un montant de Fr. 540'000,-, soit presque 19 %. Dans ce montant, il parle des honoraires du bureau d'architecture, d'une entreprise responsable du suivi du chantier et des bureaux d'ingénieurs civil, électricien, chauffage / ventilation et bois. Malgré tout ce dispositif, l'expertise mandatée par le partenaire assurance relève que des manquements graves et importants sont survenus. Tout n'a pas été fait aux normes SIA et encore moins dans les règles de l'art, loin s'en faut.

M. Patrick Ballaman demande comment une collectivité publique peut se prémunir pour éviter 12 ans plus tard une telle situation ? De qui faut-il s'entourer pour éviter un tel gâchis ? Comment accompagner un conseiller communal ou une commission de construction pour ne pas aboutir à de nouvelles dépenses aussi astronomiques ? En effet, le crédit-cadre de Fr. 853'000,-, si l'entier des travaux de réfection devait être réalisé, représente quand même le 30 % de ce que le bâtiment a coûté à la collectivité. Le groupe PS est d'avis que nous ne pouvons pas accorder la totalité du crédit-cadre en l'état du dossier et sans démarche sur les responsabilités. Le groupe PS propose qu'un crédit soit accepté dans un premier temps pour les mesures d'assainissement : assainissement / drainage : Fr. 364'000,- ; contrôle et analyse : Fr. 20'000,- ; travaux d'urgence déjà réalisés : Fr. 30'000,- ; soit un montant total de Fr. 414'000,-. En parallèle, le groupe PS propose que le Conseil communal éclaircisse formellement les deux points suivants :

1. Position assureur : il s'agit de déterminer avec le partenaire assurance la prise en charge de ce sinistre, respectivement la participation qui sera couverte avec si nécessaire un appui juridique.
2. Position juridique : notre Commune a engagé une juriste à 50 %. Nous voulons que la situation juridique soit analysée pour déterminer les responsabilités et explorer toutes les solutions possibles. Cette démarche est à mener avec l'assurance protection juridique si la Commune en a contracté une.

Une fois les mesures d'assainissement réalisées, il conviendra de faire un bilan et déterminer les travaux encore à réaliser. Les résultats des démarches précitées seront aussi connus et il sera assez tôt de présenter à nouveau le dossier au Conseil général pour prendre position sur le solde des dépenses à consacrer au CCSC.

Mme Rose-Marie Allemann déclare que le Conseil communal va négocier avec l'assureur et que le dossier est déjà dans les mains de notre juriste.

M. Etienne Dobler rappelle qu'il ne faut pas oublier une partie des divers et la TVA.

M. le Maire propose un montant de Fr. 450'000,-.

Après discussion, il est finalement proposé un montant de Fr. 490'000,- TTC.

Passée au vote, la proposition de modification du message avec le vote d'un crédit de Fr. 490'000,- TTC est acceptée par 26 voix contre 2.

Le crédit de Fr. 490'000,-, TTC pour l'assainissement du Centre de culture et de sport de Courfaivre est approuvé par 23 voix sans avis contraire.

9. Prendre connaissance et approuver le crédit de Fr. 145'800,- pour la création d'une voie d'évacuation directe du dernier étage vers l'extérieur du bâtiment de la crèche-garderie « Les Patachous » à Bassecourt et créer un compartimentage coupe-feu entre la cuisine et le reste des locaux (Message n° 105 du Conseil communal au Conseil général du 30 octobre 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Rose-Marie Allemann, conseillère communale responsable des bâtiments, présente le projet.

Le bâtiment de la crèche des Patachous se situe au centre du village de Bassecourt. Les exigences de l'ECA nous demandent de faire des travaux de remise en conformité. Plusieurs projets ont été étudiés. Le premier dossier présenté au Conseil communal n'a pas convenu. Le deuxième n'a pas convenu à la CPS, enfin le troisième projet a satisfait tout le monde. Une partie des travaux sont déjà faits et nous attendons les devis de l'escalier estimé à environ Fr. 55'000,-. Après ces travaux, le bâtiment sera aux normes de l'ECA et à la satisfaction de la CPS.

En 2014, lors d'un contrôle de l'ECA, un certain nombre d'éléments non conformes aux prescriptions incendie actuellement en vigueur ont été relevés. Compte tenu du danger manifeste, l'ECA a demandé de faire exécuter les travaux suivants :

- Créer un compartiment coupe-feu entre la cuisine et le reste des locaux.
- Présenter un projet d'assainissement du bâtiment pour garantir l'évacuation du dernier étage du bâtiment (compartimentage de la cage d'escalier, création d'une voie d'évacuation directe à l'extérieur depuis ce niveau, voir limitation de l'utilisation des locaux ou autre).

Dès lors, des études ont été menées afin de trouver la meilleure solution, au meilleur coût. Après s'être opposée à une variante en prolongeant l'escalier de secours en façade « est », la commission des paysages et des sites a demandé que l'on étudie la possibilité de créer la sortie de secours en façade « ouest », sans emprunter la partie existante réalisée pour le premier étage. Cette proposition a été acceptée.

Les travaux concernant la création d'un compartiment coupe-feu entre la cuisine et le reste des locaux devaient être réalisés durant une période où la crèche est fermée. Ces travaux se sont donc déroulés durant les vacances estivales. Les travaux de la pose de l'escalier de secours sont planifiés dans les prochains mois en fonction du délai de fabrication.

Le coût de la réalisation se monte à Fr. 145'800,-. Le montant de Fr. 55'800,- sera prélevé sur le fonds d'entretien des immeubles loués, part rénovation de la cuisine. Le recours à l'emprunt se monte donc à Fr. 90'000,-.

Mme Allemann indique que le Conseil communal et le dicastère des bâtiments préavisent favorablement ce projet à leur majorité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le crédit de Fr. 145'800,- pour la création d'une voie d'évacuation directe du dernier étage vers l'extérieur du bâtiment de la crèche-garderie « Les Patachous » et créer un compartimentage coupe-feu entre la cuisine et le reste des locaux, est accepté à l'unanimité.

Le Conseil général donne compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

10. Prendre connaissance et approuver le crédit-cadre de Fr. 300'000,- TTC pour les transformations des guichets de l'administration et l'aménagement des bureaux et salles diverses dans le bâtiment administratif (Message n° 106 du Conseil communal au Conseil général du 30 octobre 2017).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente le projet. Après 5 années de service des locaux de l'administration et l'utilisation des guichets et des salles à disposition, il a été constaté, après analyse de la situation des divers services, que des modifications et des nouveaux aménagements deviennent nécessaires pour une meilleure organisation interne et une meilleure prise en charge des personnes qui viennent chaque jour dans les divers services administratifs.

L'étude prévoit la création de plusieurs bureaux (maire, chancelier, juriste, RH), le changement et la réalisation de nouveaux guichets pour l'accueil de la population. Le crédit-cadre sera porté au budget des investissements des années 2018 et 2019 et les travaux seraient réalisés par étapes suivant les besoins.

Le Conseil communal préavise favorablement ce projet.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) explique que sur le fond, le groupe PS partage pleinement la volonté du Conseil communal d'investir dans les infrastructures de notre administration communale. Après 5 ans d'utilisation, un certain recul peut être pris. Il est donc légitime de vouloir amener des améliorations dans l'accueil de la population, mais également dans les conditions de travail du personnel. Seulement l'enveloppe de Fr. 300'000,- qui est demandée ne repose malheureusement sur aucun élément tangible. Le groupe PS ne partage pas non plus l'idée que l'exécutif vienne devant le Conseil général avec des crédits cadre et ne voulons pas que cette solution fasse son chemin pour d'autres projets.

Le groupe PS attend du Conseil communal un projet ficelé qui comprend :

- La concertation des utilisateurs.
- Une réalisation de plans.
- Un budget récapitulatif des différentes mesures à prendre.

M. Ballaman ajoute qu'à la lumière de ces différents éléments le Conseil général pourra se prononcer en toute connaissance de cause. Le groupe PS préconise de refuser ce crédit dans l'attente d'un dossier complet.

M. Jean-Luc Portmann (groupe PCSI+RC) relève que le Conseil communal ne peut pas proposer un projet, car il doit avancer étape par étape. Le conseil demande un crédit-cadre pour avancer. Le Conseil communal doit se poser la question de ce qu'il va faire. Il est difficile de faire une étude qui va coûter de l'argent.

Mme Céline Grellier (groupe PCSI+RC) partage l'avis de M. Patrick Ballaman, à savoir de mieux utiliser l'argent et préparer un projet.

M. Jean-Luc Portmann (groupe PCSI+RC) demande une interruption de séance de 5 minutes. Le Conseil général accepte.

M. Vincent Seuret (groupe PCSI+RC) relève que les remarques et explications de M. le Maire sont cohérentes. Cependant, le montant est assez important, il donne l'idée de réduire ce montant à Fr. 100'000,-.

M. le Maire ne comprend pas la méfiance du Conseil général par rapport à ce crédit. Il rappelle que le montant de ce crédit-cadre ne sera peut-être pas tout utilisé.

Le groupe PDC est d'avis que l'on est en train de chipoter et est favorable à un crédit-cadre de Fr. 300'000,-.

Deux propositions sont mises au vote, la proposition pour un crédit-cadre de Fr. 300'000,- est acceptée par 11 voix contre 4 en faveur d'un montant de Fr. 100'000,-.

Passé au vote, le crédit-cadre de Fr. 300'000,- pour la transformation des guichets de l'administration et l'aménagement de bureaux et salles diverses dans le bâtiment administratif est approuvé par 16 voix contre 6 avis contraire.

11. Propositions relatives à la motion n° 9 "Service de redistribution d'aliments invendus"

Mme Nicole Eggenschwiler, conseillère communale, rappelle que la motion n° 9, déposée le 26 avril 2016 par le groupe PS et acceptée par le Conseil général le 27 septembre 2016, demande au Conseil communal d'analyser la situation en collaboration avec les intervenants actuels, soit de profiler la Commune auprès des réseaux existants ou d'évaluer la possibilité d'ouvrir un service de redistribution alimentaire dans la Commune de Haute-Sorne. Mme Eggenschwiler indique qu'il existe trois intervenants connus :

- ✓ Tables suisses
- ✓ Table Couvre-toi
- ✓ Les épiceries de Caritas

Et une aux Franches-Montagnes :

- ✓ Au p'tit plus avec des donateurs et le soutien des communes.

Mme Eggenschwiler explique que les distributeurs ou discount qui ont vraiment de la marchandise ne veulent plus négocier avec une multitude d'associations privées. Donc, il est difficile d'ouvrir un marché seule, commune ou association. Il vaut mieux passer par un mandataire agréé par les distributeurs.

Mme Eggenschwiler, accompagné par M. Patrick Ballaman, dépositaire de la motion, ont rencontré Mme Eberhardt, coordinatrice bénévole du Jura et Jura bernois de Table Couvre-toi. Pour notre région, Table Couvre toi est basée à Porrentruy, Delémont, Moutier et Tavannes. Elle explique l'organisation de Table Couvre toi. Pour pouvoir bénéficier de l'aide alimentaire de Table Couvre-toi, il faut posséder une carte pour bénéficiaire. Cette carte est valable une année civile au maximum et pour un seul centre de distribution. La distribution des denrées alimentaires se fait dans les centres de distribution, une fois par semaine, du lundi au vendredi, pendant une heure. Par exemple, Delémont est ouvert le mercredi de 10h15 à 11h15.

Les objectifs sont les suivants :

- Faire une demande d'analyse et passer par un partenariat avec une organisation existante;
- Chiffrer le nombre de personnes au service social, le nombre de familles touchées avec enfants / personnes touchant la subvention totale ou personnes connues vivant dans la précarité;
- Définir la politique de soutien de la Commune;
- Imaginer éventuellement un bus à disposition pour organiser un transport vers Delémont, le mercredi afin de permettre aux bénéficiaires de s'y rendre;
- Mettre un local aux normes pour effectuer la vente sur Haute-Sorne;
- Trouver des bénévoles;
- Financement de la location du local et des frais annexes.

Des normes sont à respecter :

- Norme d'hygiène à respecter – contrôle cantonal sur les denrées;

- Local à disposition et installations nécessaires au maintien de la marchandise et de la chaîne du froid;
- Financement du loyer et des frais annexes.

Plusieurs variantes sont possibles :

1. La Commune ouvre un centre de distribution, une antenne de Table Couvre-toi;
2. La Commune organise son propre centre de distribution avec le partenariat de Table Couvre-toi ou Table Suisse;
3. Une association de bénévoles peut se créer et s'organiser (privé).

Les propositions du groupe de travail sont les suivantes :

1. Faire une demande officielle à Table Couvre-toi, dont le siège est à Winterthour, pour ouvrir une antenne à Haute-Sorne (avec les chiffres de la situation sociale de Haute-Sorne);
2. La Commune de Haute-Sorne organise un transport gratuitement pour offrir la possibilité aux bénéficiaires de se rendre à Delémont aux heures d'ouverture de la distribution;
3. La Commune met une infrastructure à disposition (offre le loyer d'un local et ses infrastructures) et ensuite la logistique serait gérée par Table Couvre-toi. Trouver un ou des bénévoles responsables du site pour l'organisation, la gestion et pour la distribution éventuellement à domicile.

Afin de développer le projet, la situation et les possibilités de mise en place, le Conseil communal a proposé de faire une demande officielle à Table Couvre-toi, siège à Winterthour pour analyser les possibilités d'ouverture d'une antenne à Haute-Sorne. Un courrier a été envoyé le 26 septembre 2017 à la direction de Winterthour. Un accusé réception est parvenu le 4 octobre 2017. L'étude est en cours, nous attendons les résultats. Suite de quoi des décisions politiques (organisation, financement, etc) devront être prises et rediscutées au sein de vos partis politiques et au Conseil général.

Mme Nicole Eggenschwiler termine en annonçant que nous avons reçu un courriel du Centre de Table Couvre-toi à Winterthour, qui est intéressé à ouvrir une antenne à Haute-Sorne.

12. Réponse à la question écrite n° 22 intitulée "Subventionnement aux sociétés locales et tarifs".

M. Lionel Rostagno (groupe PS) est partiellement satisfait.

13. Réponse au postulat n° 5 intitulé "Pourquoi pas un terrain synthétique" ?

Frédéric Juillerat (groupe UDC+AB) indique que son postulat est suffisamment clair. Une surface synthétique pourrait être utilisée de manière intensive du matin au soir, avec un moindre besoin d'arrosage. M. Juillerat voit également un partenariat avec les communes de la couronne delémontaine. Actuellement, le canton du Jura ne dispose d'aucun terrain de ce genre, alors que ces terrains synthétiques deviennent courants dans presque tous les cantons. Cette lacune devrait être comblée et Haute-Sorne mériterait d'avoir un projet d'intérêt cantonal.

M. le Maire donne la position du Conseil communal. Il indique que le coût d'un terrain synthétique est d'environ Fr. 1'200'000,-. Il s'agit de savoir où localiser le terrain. Les clubs de football doivent s'associer. De plus, financer un terrain synthétique pourrait conduire à couper des subventions à d'autres sociétés locales. Le Conseil communal demande de rejeter le postulat et laisser le soin aux clubs de présenter un projet.

M. Frédéric Juillerat indique que oui, un tel projet a un coût, ajoutant que l'on fera une économie d'eau. Mais cela ne veut pas dire que la Commune ne devra pas voter, plus tard, la construction d'un terrain naturel.

Passé au vote, le postulat est refusé par 14 voix contre 7.

14. Réponse au postulat n° 6 intitulé "Jeunesse - pas en reste"

M. Patrick Ballaman (groupe PS) propose d'entourer et proposer un soutien à la jeunesse. Le Conseil général n'a que très peu parlé de la jeunesse. On a évoqué des problèmes à l'école primaire et à l'école secondaire, on a évoqué installer des caméras de surveillance. Il demande à regarder ce qui se passe par rapport aux espaces jeunes qui existent à Delémont, Porrentruy et au Noirmont. M. Ballaman demande d'examiner les démarches suivantes :

- Dresser un état des lieux de ce qui est mis en place dans la Commune de Haute-Sorne en faveur de la Jeunesse;
- Écouter ce que la Jeunesse a à nous dire / recenser leurs doléances;
- Proposer des mesures pour mieux accompagner / entourer la Jeunesse de notre Commune.

M. le Maire donne la position de la Commune. Il relève l'article paru dans le Quotidien jurassien de samedi dernier, concernant les espaces-jeunes, précisant qu'une telle structure pourrait, pourquoi pas, être organisée dans notre Commune. Le Conseil est prêt à collaborer à ce qui existe déjà. Ce sujet est à reprendre lors de la prochaine législature. Le Conseil communal émet un préavis positif à ce postulat.

Passé au vote, le postulat n° 6 est accepté à l'unanimité.

15. Réponse à la question écrite n° 23 intitulée "Transparence sur les sommes versées aux sociétés locales"

Mme Geneviève Basset (groupe PCSI+RC) n'est pas satisfaite.

16. Naturalisation ordinaire de M. Salvatore Mauro.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat, présente la demande de naturalisation présentée par M. Salvatore Mauro. M. Salvatore Mauro est né le 9 juillet 1973 à Delémont. Il est domicilié à Courfaivre avec son épouse et ses deux enfants. Il est au bénéfice du permis d'établissement C. Toute la famille de M. Salvatore Mauro est suisse. Toute sa culture est suisse. Il se sent concerné par ce qui se passe en Suisse parce qu'il y est né. Il a suivi toute sa scolarité en Suisse et sa vie est ici. L'Italie est sa patrie de cœur. M. Mauro aimerait voter sur le plan fédéral. Il est suisse à la base.

L'audition s'est déroulée le 4 octobre 2017. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. Salvatore Mauro obtienne le droit de cité communal et cantonal.

Passée au vote, la demande d'admission au droit de cité de la Commune de Haute-Sorne, présentée par M. Mauro Salvatore, est accordée par applaudissements.

17. Naturalisation ordinaires de M. José Raül Pérez, son épouse Mme Maria Dolores Lavandeira Tourinan et leurs enfants Kevin José, Ismael et Martin.

Mme la Présidente Nicole Lachat demande à M. José Pérez, membre du Conseil général, de rejoindre le public durant ce point de l'ordre du jour.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente la demande de naturalisation présentée par M. José Raül Pérez, son épouse Maria Dolores Lavandeira Tourinan, leurs enfants Kevin José, Ismael

et Martin. M. José Pérez est né le 13 décembre 1969 à Vimianzo (Espagne), son épouse Mme Maria Dolores Lavandeira Tourinan est née le 7 mai 1975 à Vimianzo (Espagne) et leurs enfants Kevin José, né le 4 juillet 1999, Ismael, né le 10 octobre 2003 et Martin, né le 2 janvier 2009. Toute la famille est au bénéfice du permis d'établissement C et est domiciliée à Undervelier, depuis juillet 2002.

Pour José Pérez, cela fait 28 ans qu'il vit en Suisse. Ses enfants sont nés en Suisse. Ils sont suisses pour les gens en Espagne. Leur vie est en Suisse. Pour Maria Dolores Lavandeira, le couple a acquis leur maison et construit leur vie en Suisse. Tous leurs amis sont suisses. Pour les enfants, Kevin aimerait plus tard entrer dans les douanes ou la police. Il est né en Suisse et aimerait être reconnu comme une personne suisse. Pour Ismael, sans la nationalité suisse, il ne peut pas participer au concours de tirs fédéraux.

L'audition s'est déroulée le 5 juillet 2017. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que toute la famille de José Pérez obtienne le droit de cité communal et cantonal.

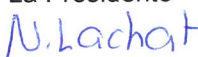

Passée au vote, la demande d'admission au droit de cité de la Commune de Haute-Sorne, présentée par M. José Pérez et sa famille, est accordée par applaudissements.

Mme la présidente donne connaissance d'une question écrite de Mme Véronique Meier (groupe PDC) intitulée "Des caméras pour assurer la sécurité autour de l'école primaire de Bassecourt ?". Elle donne également connaissance d'une motion déposée par M. Patrick Ballaman (groupe PS) intitulée "Motion pour le soutien de la production d'énergie et d'autres mesures éco-responsables".

La question écrite et la motion sont joints au présent procès-verbal.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Nicole Lachat remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Elle leur souhaite une belle fin de soirée et lève la séance à 22h30.

Courfaiivre, le 21 novembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
La Présidente	Le Secrétaire
	
Nicole Lachat	Gérald Kraft

Des caméras pour assurer la sécurité autour de l'école primaire de Bassecourt ?

Madame la présidente, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

Chacun sait que les alentours de l'école primaire de Bassecourt offrent un espace accueillant aux jeunes qui aiment se retrouver. Cet espace est occupé régulièrement, tant dans la journée que dans la soirée. Rien de mal à cela.

Cependant, nous devons relever l'attitude inacceptable, voire dangereuse de certains individus qui occupent cet espace, une attitude qui a tendance à se dégrader ces derniers mois

Des inscriptions obscènes sur le mur de la halle à l'encontre d'une enseignante, des tessons de bouteilles qui jonchent la cour, sans parler de tous les déchets laissés sur place à même le sol...

Avant les vacances d'automne, quelques individus ont tenté de mettre le feu aux panneaux d'isolation fixés contre le mur à l'entrée du bâtiment, les arrosant d'alcool. La semaine passée, nous avons découvert, en haut de l'escalier, les restes d'un feu. Deux classes ont également été visitées par des voleurs.

On peut comprendre que les jeunes aiment faire des bêtises pour se distinguer, mais lorsque ces bêtises mettent des personnes en danger, il est du devoir des autorités de réagir.

Ce sujet a déjà été discuté à de nombreuses reprises, mais rien de concret n'a été réalisé à ce jour.

Ma question est la suivante :

Le conseil communal de Haute-Sorne envisage-t-il de placer des caméras aux alentours de l'école primaire afin d'en assurer la sécurité ?

Sinon, quelles mesures concrètes propose-t-il ?

Je remercie le conseil communal pour sa réponse.



Parti socialiste
jurassien



Commune mixte de
Haute-Sorne

Motion n° 11

Motion pour le soutien de la production d'énergie et d'autres mesures éco-responsables

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et généraux,

Le dossier de la géothermie a pris son envol gentiment et depuis quelques semaines il se livre à une véritable voltige aérienne. Le conseil général avait exprimé un avis unanime lors d'un vote consultatif.

Force est de constater que les avis ont évolué et que les positions ont quelque peu changées dans les rangs des partis politiques et encore davantage probablement dans ceux de la population.

Gageons que la population puisse s'exprimer sur ce sujet ô combien émotionnel mais qui représente aussi un choix d'avenir.

Il n'en demeure pas moins que des alternatives doivent se développer en termes de production d'énergie. Certaines communes sont très actives et ont exprimé une volonté claire en fixant des objectifs de réalisation. Tel est le cas notamment à Delémont.

Il est de notre point de vue léger de ne pas agir lors de la réalisation de nouveaux plans de construction. Ainsi, plus de 60 parcelles ont été mises à disposition à Bassecourt sans aucune exigence dans le domaine de l'autonomie (production d'énergie par des panneaux solaires / photovoltaïques / système de stockage d'énergie, récupérateur eau ou autres mesures) !

Il est à notre sens de la responsabilité des collectivités publiques de s'impliquer dans une réflexion collective. Elles doivent montrer le chemin en encourageant les citoyens à investir pour les générations futures.

A titre d'exemple, une commune des Franches-Montagnes alloue une subvention unique de fr. 3000.- pour chaque réalisation de panneaux photovoltaïques. A cette allocation s'ajoute la subvention fédérale. Ainsi, chaque propriétaire dispose d'un encouragement financier non négligeable. Cette disposition porte ses fruits et plusieurs réalisations (pose de panneaux photovoltaïques en particulier) ont vu le jour depuis son lancement.

Par cette motion, nous demandons au conseil communal avec le soutien éventuel de la commission énergie de déposer un arrêté ou un règlement avec des mesures incitatives pour la production d'énergie ou autres mesures éco-responsables.

Groupe PS
Patrick Ballaman / 21.11.2017